



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'enfance

Question écrite n° 40082

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétude ressentie par de nombreuses personnes quant à l'avenir du Centre international de l'enfance. Cette fondation, reconnue d'utilité publique, oeuvre dans le domaine de la protection et de la santé de la mère et de l'enfant. Jouant un rôle prépondérant en matière d'aide au développement et de coopération en santé publique, le Centre international de l'enfance mène des actions de formation, de diffusion de connaissance et de recherche. Travaillant en collaboration avec des équipes de pays en développement, le plus souvent à leur demande ou à celle d'organisations internationales ou de ministères français, cette institution rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés économiques. Ainsi, et tout en étant conscient du fait que les impératifs budgétaires rendent particulièrement difficile la satisfaction des aspirations de tous, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour assurer la sauvegarde de cet organisme et la pérennité de ses actions.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire appelle les précisions suivantes : la charge de la subvention de fonctionnement versée par l'État au Centre international de l'enfance, institution de droit français, qui conduit à l'étranger des actions essentiellement bilatérales, reposait jusqu'en 1995 pour l'essentiel sur le budget du ministère des affaires étrangères, au titre des contributions volontaires de la France aux organisations des Nations unies (chapitre 42-32). Les impératifs budgétaires ont conduit ce ministère à concentrer ses subventions sur des organismes strictement multilatéraux. Il a donc été décidé qu'en 1996 la charge de la subvention de fonctionnement, fixée à un montant de 20 MF (contre 21 MF l'année précédente), serait répartie entre les ministères des affaires étrangères (14 MF), de la coopération (5 MF) et de la santé (1 MF). Le Gouvernement examine actuellement les conclusions à tirer d'un rapport sur les missions du centre réalisé en mars 1996.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40082

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3195

Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4098